

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du

JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **17**

Date de la convocation : **Jeudi 11 septembre 2025**

Qui ont pris part à la délibération : **14**

Date d'affichage : **Lundi 22 septembre 2025**

Objet de la délibération :

61. Annulation de titre sur exercice antérieur

Le jeudi 18 septembre 2025 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. ADNET Yannick, Mme BON Evelyne, Mme CORVISY Aurore, M. DUMONT Eric, Mme LAUNOIS Sylvie, Mme LEBRET Bernadette, M. LECRIQUE Yves, M. LEONARD Claude, M. LEONARD Pierre, M. LEROY Michel, M. MATHIEU Jérôme

Procurations :

Mme AARNINK-GEMINEL Dominique donne procuration à M. LECRIQUE Yves

Mme FOURRE Mélanie donne procuration à Mme LEBRET Bernadette

M. PIERRE Bernard donne procuration à Mme BON Evelyne

Excusés : Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Mme FOURRE Mélanie, M. PIERRE Bernard

Secrétaire de séance : Yannick ADNET

En 2021, la commune s'est acquittée auprès de l'URSSAF d'une somme de 12 169.68€, pour un état mensuel de 11 999.00 €uros. Un titre avait alors été émis pour que l'URSSAF rembourse le trop-perçu de 170.68€.

Or après appel de l'URSSAF, lors d'un trop-perçu, la somme excédentaire est bloquée sur un compte d'attente, et mobilisée en cas de régularisations ultérieures.

Sur le plan comptable, il est désormais nécessaire d'émettre un mandat pour annuler le titre sur exercice antérieur dans l'exercice 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté et à l'unanimité :

VALIDE l'émission d'un mandat d'annulation de titre sur exercice antérieur,

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,

le 22 septembre 2025 et publication ou notification

le 22 septembre 2025

MONTMEDY, le 22 septembre 2025

LE MAIRE,

Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 22 septembre 2025

LE MAIRE,

Pierre LEONARD